

SÉANCE DU 18 JUILLET 2018

DÉCISION N° 2018 / 105 / PNGMDR / 6

**CINQUIÈME ÉDITION DU PLAN NATIONAL
DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu la décision n°2018 /30 /PNGMDR /1 du 4 avril 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs,
- vu la décision n°2018 /34 / PNGMDR /2 du 2 mai 2018 désignant Madame Isabelle HAREL-DUTIROU comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu la décision n°2018 / 35 / PNGMDR / 3 du 2 mai 2018, désignant Monsieur Michel BADRÉ et Monsieur Pierre-Yves GUIHÉNEUF comme membres de la commission particulière du débat public,
- vu la décision n°2018 / 51 / PNGMDR/ 4, du 6 juin 2018, désignant Madame Lucie ANIZON, Madame Catherine LARRÈRE et Monsieur Antoine TILLOY, comme membres de la commission particulière du débat public,
- vu le courrier de Madame Lucie ANIZON, en date du 5 novembre 2018 demandant sa démission de la CPDP pour raisons personnelles,

sur proposition de Madame Isabelle HAREL-DUTIROU et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission prend acte de la démission de Madame Lucie ANIZON.

Article 2 :

Madame Juliette ROHDE est désignée comme membre de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

La Présidente,



Chantal JOUANNO